



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_55_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
En date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de prestation et location de matériel technique avec la société «Akoostic»

Considérant l'organisation du festival du mouvement le 05 et 06 juin 2026 sur la commune de Vif,

Considérant la nécessité de sonoriser et d'éclairer l'événement pour les divers intervenants,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de prestation et de location avec la société « Akoostic », demeurant 3 avenue des Buisnières 38360 Sassenage, pour la mise à disposition d'équipement technique de sonorisation et d'éclairage, le vendredi 05 juin et le samedi 06 juin 2026 à Vif, pour un montant total de 2 439.45 euros TTC.

De signer le devis et d'accepter les conditions générales de ventes avec la société Akoostic annexés à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*